

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 septembre 2024

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Monique ZAMPERLINI, Catherine DUMAZERT, Karine LANIAU et MM Marc SECHET, Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME, Jean-Michel DUMAZERT, Xavier SEVERE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absents :

Mmes Lucilia DA SILVA, Martine COUDRIEU, Nathalie ECCLI et M. GUILLAUMOT Damien.

Personnel administratif :

Mme Paula FONSECA

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h30 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, M. Xavier SEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du 10/06/2024

Aucune remarque n'ayant été faite sur le compte-rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 10/06/2024.

3) Convention relative au soutien volontaire apporté par la commune au SDIS de l'Essonne

Malgré le soutien financier plus important du Département prévu dans la convention pluriannuelle 2023-2028, les besoins financiers du SDIS ne sont pas entièrement couverts pour atteindre les objectifs du schéma directeur. Une convention de partenariat financier avec les communes a été mise en place, la contribution annuelle volontaire sera de 2€/habitant au profit du SDIS 91 pour la période de 2025 à 2029.

Groupement	Ville	Nb Habitants	Contribution
SUD	BOISSY-LE-CUTTE	1 380	2 760,00 €

Pour rappel, la contribution de Boissy le Cutté était de 0.0554/habitant soit 76 €/an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat entre le SDIS 91 et la commune et ses modalités financières et de mise en œuvre et la dépense au budget primitif sur les 5 prochaines années couvrant les exercices 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029.

4) Décision Modificative n°2 Budget Communal BC202

La décision modificative n°2 au budget communal 2024 est présentée par M. DUBOIS au conseil municipal pour délibération comme établie ci-dessous.

Les écritures des chapitres de la section de fonctionnement et des chapitres de la section d'investissement restent équilibrées.

Section Fonctionnement

Dépenses				19 600 €
Chapitre	Article	Intitulé	Montant	
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 26 784.06 €	
011	617	Études et recherches	- 18 279.47 €	
65	65311	Indemnités de fonction	+ 3 500.00 €	
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 7 595.41 €	
Recettes				19 600 €
013	6419	Remboursement sur rémunération	+ 4 700.00 €	
73	73223	Fonds départementale des DMTO	+ 9 000.00 €	
74	741121	Dotations de solidarité rurale (DSR)	+ 5 900.00 €	

Section Investissement

Dépenses				26 784.06 €
Chapitre	Article	Intitulé	Montant	
10	10226	Taxe d'aménagement	+ 4 801.50 €	
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 100.00 €	
21	2131	Constructions bâtiments publics	+ 21 882.56 €	
Recettes				26 784.06 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 26 784.06 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n°2 au budget communal 2024 telle que présentée ci-dessus.

5) Tarifs Semaine Bleue 2024

Mme le Maire informe que le Comité d'Actions Sociales (CAS) organise une semaine bleue du 30 septembre au 6 octobre 2024.

Au regard de l'augmentation du coût de certaines prestations, il est important de réactualiser les tarifs de participation aux activités prévues pour la semaine bleue. Lors du CAS du 26 août 2024, les membres de la commission ont proposé les tarifs suivants :

- Loto (30/09)
 - une carte 03.00 €
 - 3 cartes 07.00 €
 - 5 cartes 12.00 €
 - Sachet de 100 pions non magnétiques 01.00 €
 - Sachet de 100 pions magnétiques 02.50 €
 - Kit magnétique (bâton + 100 pions) 07.50 €
- Sortie 1 journée à Paris (01/10)
 - pour les Boissillonnes/Boissillons 60 €
 - pour les personnes non boissillonnes 85 €
- Ateliers Massage Bien Être (02/10), Jeux de société (03/10) et Cinéma confluences (04/10)
 - Gratuit
- Repas des aînés (08/10)
 - pour les Boissillonnes/Boissillons âgées de 65 ans et plus Gratuit
 - pour les accompagnants boissillons 50 €
 - pour les personnes non boissillonnes 75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs proposés pour la semaine bleue.

6) Question Diverses

- Mme le Maire, Sylvie SECHET, informe le conseil municipal qu'un jeune boissillon est scolarisé en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (Classe ULIS) à Etampes. Pour information, ces classes spécialisées offrent aux élèves la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires. Ces classes sont soumises au droit d'écolage voté dans les communes. Nous avons 2 élèves scolarisés en classe ULIS à Ballancourt, dont le montant pour la commune s'élève à 480 € /enfant hors frais de restauration (basé sur le tarif extérieur) pris en charge par la CCEJR. En ce qui concerne Etampes, le droit d'écolage est de 750 €/an hors frais de restauration (compétence CCEJR). Après avoir pris contact avec M. le maire d'Etampes, Franck MARLIN, et expliqué la charge financière que représente ces scolarisations, de plus l'élève concerné n'a jamais fait sa scolarité à Boissy le Cutté, M. MARLIN a pris la décision de ne pas demander de droit d'écolage pour cet enfant.
- Madame le maire présente au conseil municipal le livret destiné aux nouveaux habitants et qui comporte les informations essentielles concernant la commune. Ce livret est sous forme de triptyque et sera mis à disposition à l'accueil de la mairie. Lors de cette présentation, quelques corrections ont été apportées avant diffusion.
- Mme le maire fait un résumé de la réunion organisée par la CCEJR concernant les travaux du réseau Eau potable sur la commune. Pour Boissy le Cutté, la DSP avec Suez est active jusqu'en janvier 2031. Les travaux seront prévus en 2025.

- Un marché pour la DSP eau potable est prévu pour les 16 communes, Véolia et Suez seront en concurrence.
- En ce qui concerne le prix du m3 d'eau pour les administrés de Boissy le Cutté, il sera augmenté, afin d'harmoniser le prix de l'eau sur les 16 communes. Une moyenne de prix est établie et les communes qui sont au-dessus de cette moyenne vont voir leur tarif baisser, pour ceux qui sont en dessous le tarif sera revu à la hausse. Ce n'est pas aux petites communes que profitera en majorité cette baisse.
- Mme ZAMPERLINI et Mme SECHET ont été invitées à l'inauguration du 30^{ème} anniversaire du festival Au Sud Du Nord qui se déroulait au café/restaurant « le Fer à Cheval ». Lors de cette inauguration « anniversaire », Mme le Maire a remis la médaille de la ville à M. LACARRIERE. Ce festival a été très réussi, une belle participation sur les 3 jours (mais peu de Boissillons).
- Mme le maire informe le conseil que le règlement intérieur de la salle des fêtes va être modifié suite au comportement de quelques administrés. En effet, dernièrement lors d'un mariage, des fusées d'artifices ont été lancées sur la voie publique (RD 191) provoquant un nuage de fumée qui obstruait la visibilité sur cette voie très fréquentée. Pour que ce genre de mise en danger ne se reproduise pas, le règlement notifiera qu'en cas de troubles à l'ordre public, le chèque de caution ne sera pas rendu. Dans le même esprit, une charte « des mariés » sera mise en place qui permettra de reporter le mariage si des faits de troubles à l'ordre public sont constatés. Ces documents seront présentés pour délibération au prochain conseil.
- Le 31 août dernier, les Conseillers Municipaux Juniors ont été conviés au ramassage des fruits du « verger pédagogique ». Mesdames LANIAU et ZAMPERLINI ainsi que certains parents des CMJ ont participé à ce moment convivial. La récolte a été partagée après cueillette.
- Rappel sur la journée de l'environnement qui se déroulera le 21 septembre prochain en présence de la recyclerie du Gatinais, de M. Pierre SASSIER, de quelques élus et gérée par Mme LANIAU.

La séance du conseil municipal est levée à 21h 25.

SIGNATURES	
Mme Sylvie SECHET, Maire	
Mme...Karine LANIAU..., secrétaire de séance	